



grundrechte.ch
droitsfondamentaux.ch
dirittifondamentali.ch

Communiqué de presse : **OFFENSIVE POUR LES DROITS FONDAMENTAUX !**

Une nouvelle association a été fondée le jeudi 28 septembre 2006 à Zurich sous le nom de «**droitsfondamentaux.ch**» **Droits fondamentaux en Suisse, Grundrechte Schweiz**). **L'association a pour objectif de défendre et de renforcer les droits fondamentaux.** Elle soutient en particulier la protection de la sphère privée, le droit à l'autodétermination informationnel et la liberté face à la surveillance étatique et privée. **L'avocat Viktor Györffy de Zurich a été élu président de la nouvelle association.**

L'association **droitsfondamentaux.ch** est l'organisation subséquente de la Fondation Archives de l'Etat fouineur Suisse (AEFS), qui a été fondée à la suite de l'affaire des fiches afin de rassembler de nombreuses copies des environ 900 000 fiches et dossiers et de les rendre accessibles à la recherche historique.

L'association **droitsfondamentaux.ch** veut s'immiscer activement dans la discussion politique et lancer elle-même des actions et des campagnes de sensibilisation. Au centre des activités se trouvent les thèmes suivants : surveillance et liberté de mouvement, de rassemblement, de communication et d'information en Suisse. Lors de l'Assemblée constitutive, les membres présents ont examiné et adopté la réponse de **droitsfondamentaux.ch** à la consultation sur le durcissement prévu de la Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI) :

Contre l'expansion de la surveillance de l'Etat

Au cours des dernières années, les possibilités juridiques pour une surveillance de l'Etat ont été fortement élargies, par exemple avec la Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT), la Loi sur l'investigation secrète et les agents infiltrés, les lois sur la criminalité organisée, les durcissements du code pénal, divers accords de police internationaux, entre autres avec les Etats-Unis, ainsi que le renforcement de la LMSI, qui introduit des mesures policières coercitives contre les jeunes fans de sport ainsi qu'une « interdiction de propagande ». Face à cette situation, les membres fondateurs présents ont été d'accord sur la nécessité de combattre en tous points le renforcement de la LMSI (LMSI II) présenté par le DFJP. Mettre sur écoute des téléphones et des ordinateurs comme mesure de protection de l'Etat, espionner des locaux privés avec des micros, ce qui suppose l'effraction dans ces locaux, ou l'engagement d'informateurs payés sont pour **droitsfondamentaux.ch** absolument inacceptables. Les mesures prévues enfreignent à plusieurs droits fondamentaux garantis par la Constitution, et ne peuvent par conséquent pas non plus être admises pour des raisons constitutionnelles.

Conformément au projet LMSI II, le Conseil fédéral devrait même obtenir la compétence d'interdire à des organisations ou des personnes l'exercice de leurs droits fondamentaux pendant cinq (!) ans. Cela n'est en aucun cas acceptable du point de vue de **droitsfondamentaux.ch**. Même si le Tribunal administratif fédéral peut être saisi contre des interventions aussi massives, cela signifie un renversement de la charge de la preuve pour les concernés : ils devraient eux-mêmes fournir la preuve qu'ils ne menacent pas la sécurité de la Suisse, et ceci sans savoir ce que les protecteurs de l'Etat allèguent concrètement contre eux. **droitsfondamentaux.ch** exige par conséquent que le droit de consultation de ses propres données soit enfin garanti, également dans le secteur de la sûreté intérieure.

Au lieu d'attribuer plus de pouvoirs secrets aux protecteurs de l'État, il est d'urgence nécessaire d'attribuer plus de droits aux citoyennes et citoyens !

Zurich/Berne, le 29 septembre 2006